

**REPUBLIQUE DU BENIN**

.....  
**SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU BENIN (SONEB)**  
.....

**PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN  
EAU POTABLE DE LA VILLE DE COTONOU ET SES  
AGGLOMERATIONS - PHASE III**

***LOT 3 – Fourniture et pose des équipements électromécaniques et  
électriques des forages et travaux de génie civil***

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL**

**REFERENCE SIGMAP : T\_DDPE\_71472**

**APPEL D'OFFRES AOI N°003/23/SONEB/DG/PRMP/DDPE**

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et de l'Union Européenne (UE) pour le financement du **PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE COTONOU ET SES AGGLOMERATIONS - PHASE III**, et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché **LOT 3 – Fourniture et pose des équipements électromécaniques et électriques des forages et travaux de génie civil**.
2. La Société Nationale des Eaux du Bénin, Maître d'Ouvrage, sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux : Construction de local technique de forages, y compris clôtures et fourniture des équipements électromécaniques desdits forages sur le champ captant de Kpinsa en un lot unique ayant les caractéristiques suivantes :
  - **Construction de local technique et équipement des 10 forages du champ captant de Kpinsa.**
  - **Alimentation électrique des 10 forages.**
  - **Fourniture et pose de canalisation en sortie des forages pour connexion aux conduites collectrices d'adduction ;**
  - **Construction de murs de clôture de sites des forages.**

**Délai d'exécution : 12 mois.**
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « **Guide de passation des marchés pour projets financés par la Banque Européenne d'Investissement Septembre 2018** », et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
4. Les exigences en matière de qualification sont :
  - **Justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen à partir des états financiers certifiés des cinq (05) dernières années (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) au moins**

**égal à quatre milliards (4 000 000 000) de Francs CFA. Le chef de file doit satisfaire à cinquante pour cent (50%) au moins de la spécification et les autres membres à vingt-cinq pour cent (25%)**

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides ou lignes de crédit nets d'autres engagements, autre que l'avance de démarrage éventuelle, dans une banque ou institution financière acceptée du Maître d'Ouvrage, **d'un montant au moins égal à huit cent quarante millions (840 000 000) de francs CFA ;**
- Avoir exécuté en tant qu'entreprise principale, membre d'un groupement, d'ensemblier, ou sous-traitant, au cours des dix (10) dernières années (A partir du 1<sup>er</sup> janvier (2013 à 2022), comptées à partir de la date limite de dépôt des offres, **au moins deux marchés qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés avec une valeur hors taxes minimum de deux milliards cinq cent millions (2.500.000.000) Francs CFA chacun et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section VII.**
- (N marchés d'un montant minimum de V)
- Nombre = 2 expériences ;
- Valeur = 2.500.000.000 FCFA par expérience.
- Chacun des marchés présentés au titre de ce critère, doit être relatif aux travaux d'infrastructures de projets d'alimentation en eau potable en milieu urbain.

**Le chef de file doit satisfaire au critère pour un (01) marché au moins ;**

**NB :** Lorsque le Soumissionnaire a participé en tant que membre d'un groupement ou Sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique, en montant, du Soumissionnaire et non celle du Groupement ou de l'Entrepreneur principal devra être prise en considération.

Pour les marchés référencés au tiret ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal, membre de groupement, ou sous-traitant au cours des dix (10) dernières années à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2013, prouver les expériences minimales de construction dans les principales activités suivantes.

**Dans un ou plusieurs marché (s), prouver l'exécution des contrats de :**

- Fourniture et installation d'équipements électromécaniques pour au moins trois (03) forages ayant des débits de plus de 100m<sup>3</sup>/h chacun ;
- Fourniture et pose d'au moins 500m de lignes électriques Moyenne Tension et Basse Tension ;
- Construction d'au moins trois (03) bâtiments de commande de forages ou de station de traitement d'eau.

Aucune marge de préférence n'est prévue pour les entreprises ou groupements d'entreprises nationales. Se référer au DAO pour la liste complète des critères de qualification.

5. Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Hugues MEHOU, Personne Responsable des Marchés Publics de la

✓



SONEB, e-mail [prmp@soneb.bj](mailto:prmp@soneb.bj), et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB (1<sup>er</sup> étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau N°113 bis, Cotonou, Tél : (229) 21 31 22 72, tous les jours ouvrables, de 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (GMT+1), à compter du **13 février 2023**. Le Dossier d'Appel d'Offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par courrier. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

6. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être obtenu par les Soumissionnaires sur demande formulée à l'adresse mentionnée ci-dessus à compter du **13 février 2023**.
7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **30 mars 2023 à 09 heures 30 minutes (GMT+1)**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous, le même jour à **10 heures** (heure locale, GMT + 1).
8. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offres, pour un montant de **Quarante Millions (40 000 000) de Francs CFA ou l'équivalent en devise**.
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)**  
**Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la SONEB sis à Akpakpa,**  
**à côté du Ministère de la Santé (salle A1)**  
**COTONOU – Rep BENIN**

1. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Cotonou, le...**0.7...F.E.V. 2023**

  
**Hugues MEHOU**  
Personne Responsable des Marchés Publics,